

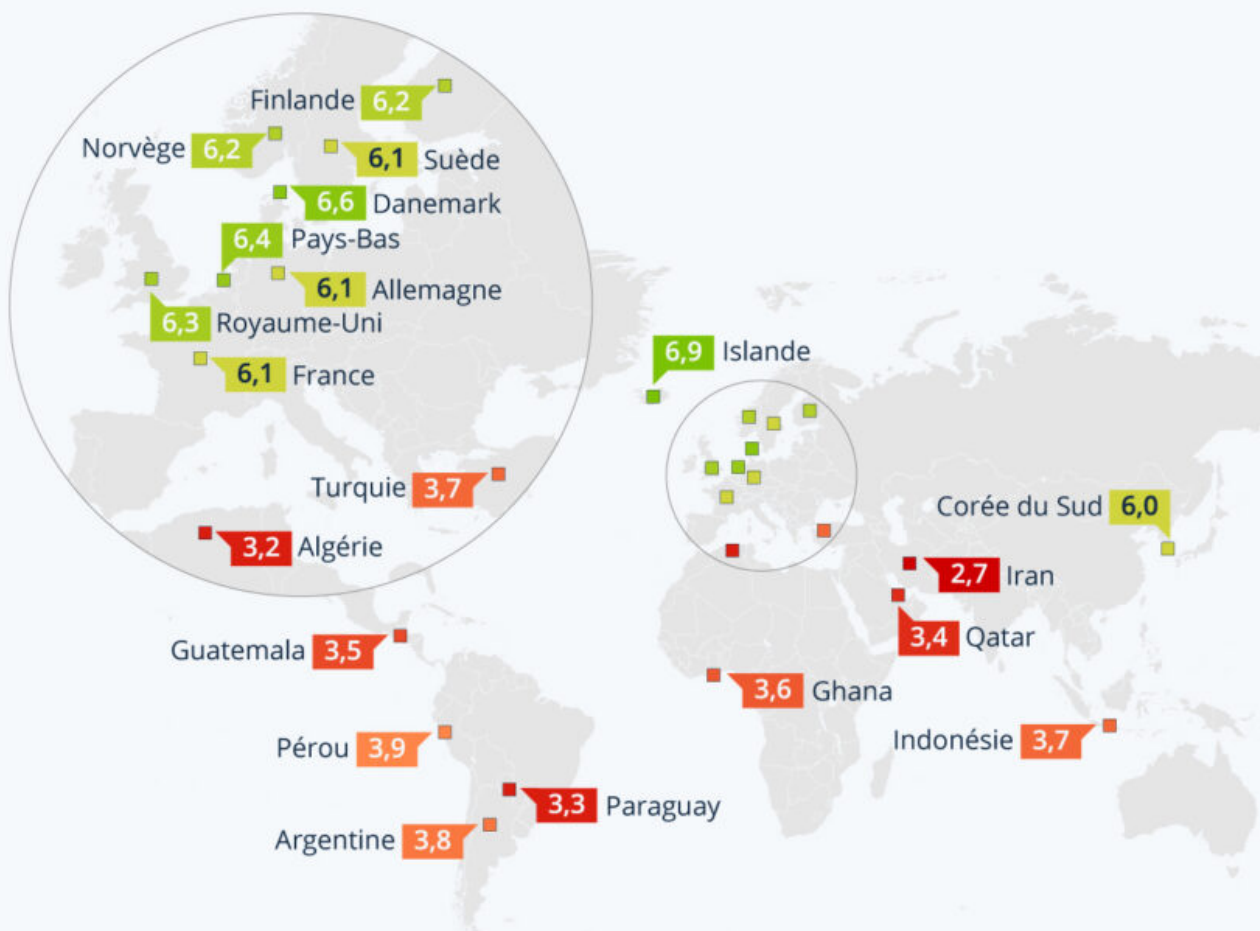
Écrit par le 22 novembre 2024

# La France parmi les pays les mieux préparés à un avenir vert

Écrit par le 22 novembre 2024

# La France parmi les mieux préparés à un avenir vert

Classement des pays les plus et les moins aptes à évoluer vers un avenir durable et à faible émission de carbone en 2022 \*



\* Score de 10 = meilleure performance. Indice basé sur : émissions de carbone, transition énergétique, société verte, innovations propres et politique climatique. 76 pays étudiés.

Source : MIT Technology Review Insights



**statista**

Ecrit par le 22 novembre 2024

Selon une [étude](#) de l'Institut de technologie du Massachusetts « MIT Technology Review Insights », l'Islande, le Danemark et les Pays-Bas sont les pays les mieux préparés à un avenir durable et à faible émission de dioxyde de carbone (CO2). Les autres pays qui font partie du top 10 du classement du « [Green Future Index 2022](#) » sont le Royaume-Uni, la Norvège, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Suède et la Corée du Sud.

Cet indice mesure la manière dont 76 pays du monde réduisent leurs [émissions de carbone](#), développent des énergies propres et innovent dans les secteurs durables. Il prend également en compte les initiatives prises en faveur de la protection de l'environnement et la [politique climatique](#) des gouvernements.

L'Islande, qui occupe la première place avec un score de 6,9 sur 10, est l'un des deux pays européens qui produit plus d'électricité à partir de [sources renouvelables](#) qu'il n'en consomme, d'après des chiffres relayés par le Forum économique mondial.

Selon les auteurs, certains pays ont fait un bond en avant au classement par rapport à l'année précédente en améliorant leur politique climatique. Le Royaume-Uni, par exemple, qui est passé de la 17ème à la 4ème place en un an, a fortement investi dans les énergies propres.

La Corée du Sud, également entrée dans le top 10 cette année, est considérée comme l'un des meilleurs au monde en matière de [recyclage](#) : le pays représente le plus grand marché asiatique du café et s'emploie à réduire l'impact de ses déchets, en ayant introduit en juin 2022 un système de reprise de tous les gobelets de café jetables. Des progrès ont également été réalisés dans la réorientation de dépenses d'infrastructure vers des projets de production d'énergie propre.

La France est le septième pays le mieux préparé à un avenir durable et à faible empreinte carbone selon l'indice, avec un score de 6,1 sur 10. Le pays marque notamment des points grâce à son ambitieuse politique de développement de l'[hydrogène décarboné](#) et a prévu d'investir 7 milliards d'euros dans ce domaine d'ici 2030.

De Claire Villiers pour [Statista](#)

---

## Pic de pollution : le réseau Orizo gratuit à partir de demain

Ecrit par le 22 novembre 2024



Après que [la préfecture de Vaucluse ait mis en place des mesures](#) en raison de l'épisode de pollution qui sévit dans le département, c'est au tour du Grand Avignon de prendre des décisions. À partir de demain, le mercredi 15 février, son réseau de transports [Orizo](#) sera gratuit, et ce, jusqu'à ce que le pic de pollution prenne fin.

Écrit par le 22 novembre 2024

**ORIZO**  
TRANSPORTS DU GRAND AVIGNON

# PIC DE POLLUTION

Du **15 février 2023** et jusqu'à la fin du pic

**Laissez-nous respirer,  
prenez les transports en commun  
en plus, c'est gratuit !**

+ d'infos sur [orizo.fr](http://orizo.fr) &  
sur l'appli Orizo

grand avignon  
communauté d'agglomération

The poster features a central illustration of four hands holding a lightbulb, a recycling symbol, a globe, and a leaf. The background is light green and white.

V.A.

## Pollution aux particules fines en Vaucluse : la préfecture met en place des mesures d'urgence

Écrit par le 22 novembre 2024



**Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air aux particules, la préfecture de Vaucluse poursuit la mise en œuvre de mesures d'urgence pour la journée du 14 février.**

Ainsi, en complément des renforcements de contrôles de la procédure d'information et de recommandation, la préfète de Vaucluse met en œuvre les mesures d'urgence suivantes :

- Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans descendre en dessous de 70 km/h ;
- Mise en œuvre des prescriptions particulières de niveau 1 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE ;
- Raccordement électrique à quai des bateaux fluviaux en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués (dans la limite des installations disponibles) ;
- Suspension de l'utilisation d'appareils de combustion de biomasse non performants ou groupes électrogènes ;
- Report des travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture...) ;

Ecrit par le 22 novembre 2024

- Maîtrise de la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation) ;
- Respect de l'interdiction des brûlages à l'air libre des déchets verts ;
- Suspension de la pratique de l'écobuage et des opérations de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles ;
- Report des épandages de fertilisants minéraux et organiques.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées.

Pour toute information complémentaire sur :

- L'évolution du pic de pollution : [www.atmosud.org](http://www.atmosud.org)
- Les recommandations sanitaires et comportementales : [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

J.R.

---

## Toulourenc : retour sur les mobilisations citoyennes organisées pour nettoyer la rivière

Écrit par le 22 novembre 2024



**Les Parcs naturels régionaux des Baronnies Provençales et du Mont-Ventoux, le syndicat mixte de l'Ouvèze provençale ainsi que les maires des communes qui bordent la rivière viennent de tirer un premier bilan des [mobilisations citoyennes](#) qui se sont opérées depuis la [mi-décembre](#), date de la découverte de la pollution aux plastiques dans le lit du Toulourenc.**

Pour rappel, deux opérations de nettoyage ont été menées, les dimanches [22 janvier](#) et 5 février. Au total, ce sont plus de 100 personnes qui se sont mobilisées lors de chaque opération, soit plus de 200 personnes. 6 km de rivière ont pu être traités, dont 1,6 km le dimanche 22 janvier et 2,7 km le dimanche 5 février. S'ajoute à cela, 1,7 km nettoyé par la mobilisation spontanée. Lors des deux opérations officielles, ce sont plus de 20m3 de déchets qui ont été ramassés et évacués à la déchetterie de Mollans-sur-Ouvèze.

Cette mobilisation témoigne de la forte sensibilité et de l'attachement des riverains et des visiteurs à la protection de ce milieu naturel. Du club de canoé-kayak à l'armurier de Vaison, de l'habitant au représentant associatif, de nombreux acteurs ont répondu présent.

Parallèlement, une première mise en protection de la source de pollution a été opérée par le SMOP afin d'éviter toute nouvelle dispersion des déchets en cas de crue. Quant au 1<sup>er</sup> magistrat de Mollans-sur-Ouvèze, en vertu de ses pouvoirs de police, il va faire réaliser des sondages sur la parcelle drômoise concernée, afin de vérifier que d'autres plastiques « dormants » n'aient pas la capacité de venir polluer à nouveau le site.



Écrit par le 22 novembre 2024

J.R.

## Toulourenc : un plan d'urgence pour stopper la pollution de matières plastiques



À la suite des [récentes crues du Toulourenc en décembre dernier](#), une importante pollution aux matières plastiques enfouies depuis 40 ans a été mise à jour. Les élus et décideurs publics de la vallée du Toulourenc en appellent à une mobilisation générale autour d'un plan d'actions

Ecrit par le 22 novembre 2024

**d'urgence. Objectif : circonscrire au plus vite la propagation de cette pollution et nettoyer le site et les berges.**

« Tous les acteurs et décideurs publics soucieux de la préservation de l'environnement condamnent avec la plus grande fermeté ces pratiques inacceptables et illégales d'enfouissement et de stockages sauvages de déchets » expliquent les élus et décideurs publics de la vallée du Toulourenc dans un communiqué publié la semaine dernière.

Face à ces pratiques, qui ont occasionné une pollution aux matières plastiques sans précédent dans le Toulourenc, l'heure est dorénavant à la mobilisation générale avec un plan d'urgence acté par les collectivités et l'Etat. L'objectif à court terme est de stopper définitivement la source de propagation de cette pollution qui se situe sur un terrain privé, puis, à moyen terme, de nettoyer les berges impactées du Toulourenc.

En pratique, cela passe dans un premier temps par des travaux à réaliser en urgence afin d'éviter de nouveaux départs de déchets en rivière. Puis, dans un second temps, par des opérations citoyennes de nettoyage des berges qui seront organisées dans les prochaines semaines sous l'égide des Parc Naturels Régionaux, en partenariat avec le syndicat mixte de l'Ouvèze Provençal et les communes d'Ouvèze, d'Entrechaux, de Malaucène et de Faucon.

J.R.

---

## **Pollution accidentelle des rives : les PNR du Mont-Ventoux, des Baronnies provençales et le syndicat mixte de l'Ouvèze provençale au chevet du Toulourenc**

Ecrit par le 22 novembre 2024



**Les Parcs naturels régionaux du Mont-Ventoux, des Baronnies provençales ainsi que le syndicat mixte de l'Ouvèze provençale ([SMOP](#)) veillent sur le Toulourenc et y déploient des actions différentes, mais complémentaires. Le 13 décembre, les fortes pluies ont mis au jour un remblai constitué d'une grande quantité de déchets plastiques issus d'anciennes activités agricoles. Ceux-ci sont en train de se répandre dans la rivière et ses abords.**

« Avec mon homologue, le maire de Malaucène, nous sommes très préoccupés par la situation : des déchets que nous n'avons pas encore réellement quantifiés se répandent dans le milieu. Nous nous demandons dans quel état cela va laisser le Toulourenc » explique Frédéric Roux, vice-président délégué à l'écotourisme et aux sports de nature du Parc naturel régional des Baronnies provençales et également maire de Mollans-sur-Ouvèze.

Les Parcs collaborent déjà sur le Toulourenc : celui des Baronnies provençales cofinance deux des postes d'écogardes que recrute tous les ans le Parc du Mont-Ventoux pour réaliser des actions de médiation et de sensibilisation des visiteurs sur la fragilité du milieu et les bons comportements à adopter. Le Parc du Mont-Ventoux accompagne plus précisément les sous-préfets de Nyons et de Carpentras dans l'animation d'un comité de suivi du Toulourenc auquel participe également le Parc des Baronnies provençales.

« Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux a une responsabilité particulière, qui lui a été confiée par l'Etat, les élus locaux et l'ensemble des partenaires du comité de pilotage [Natura 2000](#) quant à la protection du Toulourenc et nous assumons ce rôle avec diligence et enthousiasme », explique [Jacqueline](#)

Ecrit par le 22 novembre 2024

[Bouyac](#), présidente du Parc du Mont-Ventoux. Celui-ci a en effet la charge de l'animation du périmètre Natura 2000 appelé « L'Ouvèze et le Toulourenc ».

« Nous veillons, dans ce périmètre défini par l'Etat, à la connaissance et la préservation de la biodiversité. Cela signifie que nous accompagnons les porteurs de projets (privés ou publics) dans le déploiement d'actions intégrant le mieux possible la protection des habitats naturels » confirme [Alexandre Roux](#), maire d'Entrechaux, qui assure la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000.

**« Nous répondrons présent lorsqu'il s'agira d'intervenir sur la question de la résorption de ces déchets plastiques »**

Le [SMOP](#) quant à lui est le syndicat de rivière qui travaille sur l'ensemble du bassin versant de l'Ouvèze. Cela inclut donc le Toulourenc qui est l'un de ses affluents. Dans son champ de compétence entre la protection contre les inondations (le « PI » et de « GEMAPI »), qui comprend la défense contre les inondations (réalisation et maintenance des infrastructures de protection), l'animation et la concertation autour du risque inondation, le déploiement d'un système de surveillance pour protéger les populations (particulièrement actif en ce moment).

Il a également la charge de la gestion des milieux aquatiques (le « GEMA » de « GEMAPI ») qui consiste en l'aménagement du bassin versant, l'entretien et l'aménagement du cours d'eau et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

Un technicien a passé la journée avec le maire de Mollans-sur-Ouvèze dans le Toulourenc pour établir un premier diagnostic de la situation. « Compte tenu de la météo, les équipes du syndicat mixte sont concentrées pour l'instant sur le dispositif de surveillance des crues pour protéger au mieux les populations et leurs biens, mais nous répondrons présent lorsqu'il s'agira d'intervenir sur la question de la résorption de ces déchets plastiques », précise [Jean-François Périlhou](#), président du syndicat mixte de l'Ouvèze provençale.

## Aujourd'hui, que faire ?

L'Office français de la biodiversité ([OFB](#)), qui joue un rôle de police de l'eau et de l'environnement s'est saisi de la question. C'est à lui d'abord, d'enquêter et de clarifier les tenants et aboutissants de la situation. Les Parcs naturels régionaux et le syndicat mixte de l'Ouvèze provençale laissent l'Etat effectuer son travail. Ils lui apporteront toute l'aide et le soutien nécessaires pour étayer son enquête.

Le moment venu, les trois partenaires se mobiliseront pour traiter le problème à la source (éliminer les déchets plastiques) et réparer les dégâts dans la rivière. Des actions de nettoyage pourront être coordonnées par les Parcs. « L'état de la rivière ne permet pas d'organiser ces événements dès maintenant, ce serait trop dangereux. Les communautés de communes, les communes et tous les acteurs qui le souhaiteront seront bien sûr associés (fédérations de pêche, associations locales...) », précise Nicole Peloux, présidente du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Cette question des déchets plastiques issus d'anciennes pratiques agricoles a également été identifiée

Ecrit par le 22 novembre 2024

comme un risque dans la vallée de l'Eygues dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000, animée cette fois par le Parc naturel régional des Baronnies provençales. Cet événement pourrait être le déclencheur d'une action concertée entre les propriétaires concernés, les syndicats de rivières, les Parcs et leurs financeurs pour identifier, quantifier et qualifier les sources potentielles de pollution et les éliminer.

## Bollène invite les citoyens à nettoyer les bords du Lez



**La commune de Bollène se mobilise pour l'environnement et organise un nettoyage des bords du Lez ce samedi 17 septembre. Ce nettoyage sera accompagné d'animations pédagogiques, le**

Écrit par le 22 novembre 2024

## **tout dans une ambiance conviviale.**

Ce samedi, la commune de Bollène organise un nettoyage citoyen des bords du Lez auquel les petits comme les grands sont invités à participer. Cette initiative, lancée avec le soutien de la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP) et le Crédit agricole de Bollène, mêlera nettoyage et ateliers pédagogiques dont l'objectif est de sensibiliser le public aux problématiques environnementales liées au développement durable.

Le rendez-vous est donné à 9h sur la place du 18 juin à Bollène. La matinée sera rythmée par un ramassage des déchets, de mégots et d'autres dépôts sauvages jonchant le Lez, et par plusieurs ateliers scientifiques animés par l'association Les Petits Débrouillards qui traiteront le thème des pollutions aquatiques.



**NETTOYAGE CITOYEN**

Associez-vous à nous pour nettoyer les bords du LEZ !

**SAMEDI 17 SEPTEMBRE** **GRATUIT**

Venez participer au nettoyage des bords du LEZ et Venez jouer aux «**APPRENTIS SORCIERS**» avec l'association «**Les Petits Débrouillards**» !

**De 9h à 12h**  
**Place du 18 juin**

Bollène RHÔNE LEZ PROVENCE CRÉDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE SMBVL les petits débrouillards

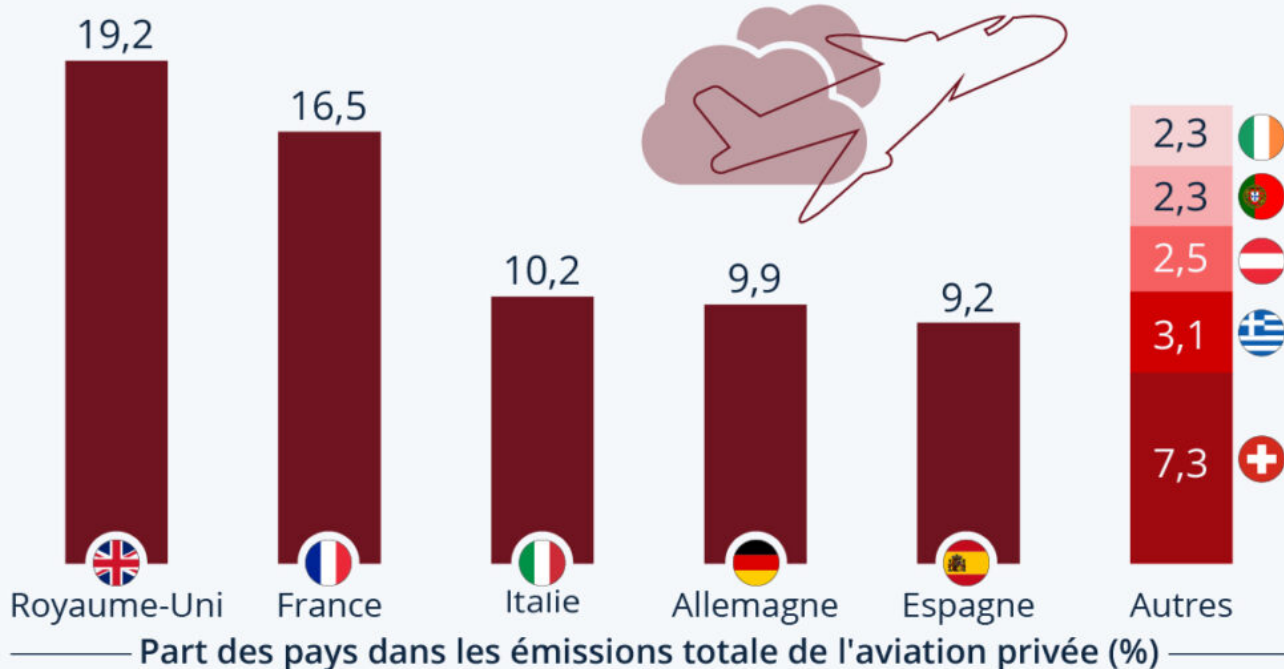
V.A.

Écrit par le 22 novembre 2024

# L'aviation privée : le top 10 des pollueurs européens

## L'aviation privée : le top 10 des pollueurs européens

Pays européens émettant le plus de CO<sub>2</sub> via l'aviation privée et leur part en pourcent \*



\* pays de départ des jets privés

Sources : Transport & Environment (2021),  
European Business Aviation Association (EBAA)



Écrit par le 22 novembre 2024

« Il est temps de bannir les jets privés ». C'est l'appel lancé la semaine passée par le secrétaire national français du parti Europe Écologie Les Verts, Julien Bayou, sur [Twitter](#).

Le ministre Clément Beaune s'oppose toutefois à une interdiction complète de l'aviation privée en rappelant l'importance économique de l'aviation d'affaires pour la France. D'après lui, il faudrait une réglementation européenne, selon [le Parisien](#).

Selon le journal [Le Monde](#), le débat a été alimenté entre autres par les fournisseurs de tracking de vol qui permettent de suivre les voyages de luxe de quelques personnes fortunées. Sur Twitter, il existe par exemple un [profil automatisé](#) qui informe sur les vols d'un jet privé du milliardaire de la tech Elon Musk. Le profil [I Fly Bernard](#) enregistre les voyages de jets privés de milliardaires et de grands groupes français. Il fournit également une estimation de la consommation de carburant et du bilan CO2 de ces passagers.

Comme le montre notre graphique, la France émet presque autant de CO2 avec son trafic aérien privé que la Suisse, la Grèce, l'Autriche, le Portugal et l'Irlande réunis. Seul le Royaume-Uni dépasse la France et représente 19,2 % du total des émissions de CO2 européennes dues à l'aviation privée.

De Claire Villiers pour [Statista](#)

---

## Incendie, pollution, sécheresse : le Vaucluse en alerte



Ecrit par le 22 novembre 2024



**En raison des conditions météorologiques prévues aujourd'hui, le niveau de risque d'incendie de forêt est très élevé. Par conséquent, l'accès aux massifs des Monts de Vaucluse, du Luberon et de Basse Durance est uniquement possible de 5h à 12h.**

A titre dérogatoire, les sites suivants seront ouverts de 5h à 20h :

- Le colorado provençal à Rustrel, sur le site du sentier du Sahara ;
- La cédraie du Petit Luberon sur la partie balisée (communes de Bonnieux et Lacoste) ;
- Le vallon de l'Aiguebrun à Buoux.

En revanche, pour les massifs de Bollène-Uchaux, de Rasteau-Cairanne, des Dentelles de Montmirail et du Mont Ventoux, l'accès est libre toute la journée.

### **Pollution de l'air par l'ozone**

Dans le département de Vaucluse, la concentration d'ozone dans l'atmosphère a atteint le seuil d'information et de recommandation prévu par les procédures préfectorales en cas d'épisode de pollution de l'air.

Ecrit par le 22 novembre 2024

Par délégation du préfet, [AtmoSud](#), association agréée par l'Etat pour la surveillance de la qualité de l'air, informe la population et les collectivités territoriales de l'activation de la procédure préfectorale d'information et de recommandation, aujourd'hui mercredi 3 août.

Outre les recommandations sanitaires et comportementales diffusées auprès de la population, en particulier pour les personnes sensibles, le [préfet de Vaucluse](#), décide le renforcement :

- Des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- Des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
- De la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- Des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ;
- Contrôles du respect des prescriptions relatives aux installations classées protection de l'environnement (ICPE) ;
- Des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées.

### **Aggravation de la sécheresse**

Depuis le début de l'année, le département de Vaucluse, comme l'ensemble de la région Paca, connaît un déficit pluviométrique exceptionnel. Ce dernier est le plus grave observé sur la région d'Avignon depuis les premiers relevés en 1871. Avec seulement 2 mm de pluie, le mois de juillet est extrêmement sec.

Dans un contexte estival d'augmentation significative des besoins en eau pour l'irrigation et l'eau potable, la situation de sécheresse est fortement aggravée par une longue période de températures supérieures aux normales.

Malgré les mesures de restriction de l'usage de l'eau appliquées depuis le 20 avril, de fortes tensions sont observées avec, en particulier, des difficultés d'approvisionnement en eau potable sur les communes du plateau de Sault, une généralisation des cours d'eau en assec et une dégradation ponctuelle de la qualité des eaux de baignade.

En conséquence, après consultation des comités 'ressources en eau' du 25 juillet, le préfet de Vaucluse a décidé de renforcer les mesures de restriction de l'usage de l'eau en plaçant en situation de crise les bassins du Lez Provençal-Lauzon, de l'Eygues et de la Nesque.

En situation de crise, les arrêtés-cadres 'sécheresse' prévoient, les mesures de restriction de l'usage de l'eau suivantes :

### **Pour les collectivités publiques (indépendamment de l'origine de l'eau) :**

Ecrit par le 22 novembre 2024

- L'interdiction d'arroser les pelouses, les espaces verts et les ronds-points ;
- L'interdiction d'arroser les stades et les espaces sportifs ;
- L'interdiction de laver à l'eau les voiries, terrasses et façades ;
- La fermeture des fontaines sauf celles fonctionnant en circuit fermé ;
- L'interdiction de vidange des piscines collectives.

#### **Pour les particuliers (indépendamment de l'origine de l'eau) :**

- L'interdiction d'arroser les pelouses et jardin potager ;
- L'interdiction de remplir et de remettre à niveau les piscines ;
- L'interdiction de laver les véhicules chez les particuliers et dans les stations de lavage professionnelles sauf impératif sanitaire.

#### **Pour les entreprises :**

- L'interdiction de laver à l'eau, les voiries, terrasses et façades ;
- L'interdiction d'arroser les golfs, y compris les greens ;
- L'application des mesures de restriction d'eau prévues dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation des installations classées (ICPE) ;
- En cas de nécessité, l'interdiction de prélever peut-être décidée par le préfet.

#### **Pour les exploitants agricoles :**

- L'interdiction d'alimenter les canaux gravitaires sauf pour les prélèvements collectifs réalisés à partir de la Durance ;
- L'irrigation des cultures est interdite même par des systèmes d'irrigation localisée (goutte à goutte, micro-aspiration, par exemple) sauf pour l'irrigation des cultures suivantes de 19h à 9h : semences, horticulture, maraîchage, culture légumières, pépinières agricoles, jeunes plants de moins de 1 an pour les cultures pérennes.

Mesures de restriction à respecter en période crise. © DR

Par ailleurs, le bassin de la Durance est placé en situation d'alerte renforcée au même niveau de restriction que les bassins des Sorgues, du Sud-Luberon, du Calavon-médian, du Calavon-amont et du Sud-Ouest du Mont Ventoux. Le bassin de Meyne est placé en situation d'alerte. Seul le bassin du Rhône est maintenu en situation de vigilance.

Mesures de restriction à respecter en alerte renforcée. © DR

Les différents niveaux d'alerte sécheresse en Vaucluse sont définis ci-dessous.

Cartographie de la DDT mentionnant les différents niveaux d'alerte sécheresse de Vaucluse. © DR

Ecrit par le 22 novembre 2024

Le préfet fait appel à la vigilance et au civisme de chacune et de chacun pour appliquer toutes les mesures de restriction. D'une manière générale, il demande aux collectivités, aux entreprises, aux particuliers et plus généralement à l'ensemble des usagers, d'adopter un comportement quotidien solidaire de la ressource en eau en réduisant au maximum sa consommation d'eau.

Afin de s'assurer du respect des mesures de restriction, les contrôles effectués par les services de l'Etat, déjà en vigueur depuis plusieurs semaines, seront renforcés. Ils concerneront tous les usagers, professionnels et particuliers. Tout contrevenant aux restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux 'sécheresse' s'expose à une contravention de 5<sup>e</sup> classe, jusqu'à 1 500 € d'amende.

Pour toute information complémentaire rendez-vous sur [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

J.R.